



## **Avis**

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau en vue de l'obtention d'une autorisation dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau :

N° Dossier : EAU-AUT-24-0852  
Requérant : Moselle Real Estate sàrl  
Objet : Construction avec 3 logements en zone de protection des eaux souterraines et en zone inondable du cours d'eau « Moselle »  
Localité : Schengen  
Commune : Schengen

La présente est publiée conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques :  
<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Le Bourgmestre, Le secrétaire,

### **Certificat de Publication.**

Il est certifié que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour.

Remerschen, le 14 octobre 2024

Le Bourgmestre, Le Secrétaire,